

Des outils et des acteurs en région pour vous accompagner vers l'atteinte des objectifs fixés pour favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous :

*** 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique depuis le 1er janvier 2022 (EGalim)**

*** 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1er janvier 2024, avec un taux porté à 100 % pour la restauration collective de l'État depuis le 1^{er} janvier 2024 (Climat et résilience)**

A/ UNE PLATEFORME NATIONALE DÉDIÉE, « MA CANTINE »

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>

L'outil numérique « Ma cantine » recense les établissements de restauration collective (ERC) et mesure leur degré d'atteinte de la loi EGalim. Elle met également à votre disposition des outils adaptés pour mieux comprendre le cadre réglementaire et vous aider dans votre projet.

Depuis l'arrêté ministériel du 14 septembre 2022, l'inscription de toutes les cantines et la télédéclaration de leurs résultats au regard de la loi EGalim sont obligatoires.

Nous comptons sur vous pour rappeler cette obligation à tous les ERC sous votre responsabilité.

B/ DES OUTILS ET DES DISPOSITIFS À MOBILISER EN RÉGION

- **Pour aider à votre recherche de prestataires:** des nombreuses plateformes logistiques existent en région, en particulier Occit'alim : <https://occitalim.laregion.fr/>

Une cartographie des plateformes en département est disponible sur ce lien :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/cartographie-interactive-des-plateformes-logistiques-de-proximite-d-occitanie-a7072.html>

- **Échange entre pairs** : chaque année un colloque « Restauration hors domicile (RHD) Bio » est organisé par l'association à caractère interprofessionnel bio, Inter Bio Occitanie.

<https://www.interbio-occitanie.com/developper-son-activite/introduire-des-produits-bio-en-restauration-collective/>

- **Un magazine spécifique et de nombreuses fiches expériences** :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/loi-egalim-en-actions-un-recueil-d-experiences-de-restauration-collective-a5951.html>

- Le dispositif « **Lait et fruits et légumes à l'école** » permet de financer l'achat de denrées pour le midi (bio et SIQO) et le goûter (SIQO, bio et conventionnel). Un appui personnalisé des ERC est possible, financé par la DRAAF, via le réseau des chambres d'agriculture en Occitanie.

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/participer-au-programme-lfe-en-occitanie-a5413.html>

- Le dispositif « **Ma cantine à un euro** » permet aux communes et EPCI éligibles et qui mettent en place une tarification sociale de bénéficier pendant 3 ans d'une aide de 3 euros par repas facturé 1 euro ou moins. Les structures qui s'engagent dans ce dispositif peuvent bénéficier d'1 € d'aide supplémentaire si elles s'inscrivent dans Ma Cantine en 2024, télédeclarent leurs résultats en 2025 et atteignent l'objectif de la loi EGalim en 2026.

<https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro>

- **Le dispositif en faveur de la transition alimentaire dans la restauration collective** : L'objectif de ce dispositif d'investissement est de soutenir les ERC qui s'engagent à consacrer au moins 50 % des achats annuels (en volume financier) en produits de proximité et de qualité dont la moitié en produits issus de l'agriculture biologique de proximité. Le dispositif cible uniquement les espaces de transformation et de conservation des produits frais en vue de la production des repas.

<https://www.laregion.fr/Dispositif-en-faveur-de-la-transition-alimentaire-dans-la-restauration-collective>

C/ DES ACTEURS POUR VOUS ACCOMPAGNER

- **DRAAF (Unité politique publique de l'Alimentation)**

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/programme-national-de-l-alimentation-en-occitanie-pna-r683.html>

Mail : sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

- **Conseil régional (Mission Alimentation Durable)**

www.laregion.fr

Mail : aubane.verger@laregion.fr

- **Chambre régionale d'Agriculture Occitanie et réseau des chambres départementales d'agriculture.** Le réseau des chambres d'agriculture accompagne les collectivités sur l'approvisionnement local, en particulier sur le programme 'Lait et fruit à l'école' et via son réseau de plateformes APPRO.

<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/diversifier-ses-activites/circuits-courts/appro/>

Mail : retrouvez tous les contacts en département sur le lien :

<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/diversifier-ses-activites/lait-et-fruits-a-lecole/>

- **BIO OCCITANIE et son réseau de 9 structures adhérentes œuvre au développement, à la promotion et à la structuration de l'Agriculture Biologique.** Ces associations au service des agriculteurs bio ont développé une offre de service sur la restauration collective bio au plus près des territoires et des besoins des acteurs : diagnostic, formations, appui à la conception de menu, sourcing des produits, appui pour la construction de votre marché, organisation des appels d'offres ... autant d'étapes clés à réfléchir et construire en lien avec l'offre régionale.

<https://www.bio-occitanie.org/notre-reseau/le-reseau-bio-occitanie/>

Mail : magali.ruello@bio-occitanie.org / felicia.dor@bio-occitanie.org

D / LE SÉMINAIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE

Le 9 avril 2024 (de 9H30 à 16H30), la DRAAF et le Conseil régional organisent un **Séminaire de la restauration collective durable** au lycée agricole Charlemagne à Carcassonne.

Plus de 250 acteurs, professionnels de la restauration collectives, élus locaux ou associatifs, techniciens, enseignants-chercheurs, transformateurs, producteurs, distributeurs, usagers seront réunis.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le *26 février 2024* :

<https://coralim-occitanie.fr/?PagePrincipale>